

Formation initiale TRAVAIL EN HAUTEUR UTILISATION DU HARNAIS ANTI-CHUTE

PROGRAMME

- Les risques contre lesquels le harnais protège
- Les conditions d'utilisation du harnais notamment les usages auxquels il est réservé
- Les instructions ou consignes concernant le harnais
- Les conditions de mise à disposition du harnais

A- THEORIE

1. Règlementation

- Définition du travail en hauteur
- Surveillance médicale
- Les principes généraux de prévention
- Les obligations et les responsabilités

2. L'orientation de la prévention en matière de travail en hauteur

- Les protections collectives
- Les protections individuelles

3. Utilisation du harnais

- Les règles d'utilisation
- Les points d'ancrage
- Les vérifications
- Les risques liés à l'utilisation

4. Les échelles

- Les règles d'utilisation

B- PRATIQUE

- Vérifications du harnais
- Mise en place du harnais
- Entraînement au port du harnais
- Mise en situation

Les stagiaires devront apporter leurs E.P.I. (harnais de sécurité, ligne de vie...)

Réf. ESE054

Public

Tout personnel travaillant sur des toitures, passerelles, charpentes...ou utilisant certains équipements tels que les échelles, échafaudages, plates-formes de travail.
Toute personne utilisant un harnais antichute

Pré-requis

Avoir 18 ans
Aptitude médicale au travail en hauteur

Résultats attendus

Acquérir les connaissances techniques et réglementaires relatives au travail en hauteur, à l'utilisation du harnais et des systèmes anti-chutes, pour évoluer en toute sécurité lors de travaux ou d'accès à des postes en hauteur sur des nacelles (PEMP) ou échelles

Objectifs pédagogiques

- Repérer dans son travail les situations susceptibles de nuire à sa santé ou celle des autres
- Adopter et appliquer les principes de base de sécurité pertinents en fonction de la situation
- Porter un regard critique sur la situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs
Exercices et mise en situation pour la partie pratique.
Remise d'une documentation à la fin du stage

Durée

1 jour soit 7 heures

Nature de la sanction

Attestation de fin de formation

Calendrier 2019

AGEN / MARMANDE:

- 25 février
- 1^{er} avril
- 27 septembre
- 21 octobre
- 5 décembre

Tarif

200 € HT

Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50
MARMANDE – 05.53.84.82.82